

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 5 479 260 €
Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset Peynier
13790 ROUSSET
RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité du groupe
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Approbation des conventions selon les articles L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- Autorisation d'opérer sur les titres de la société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions ;

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Arrêté des termes des rapports spéciaux sur les attributions d'actions gratuites et options de souscription et/ou d'achat d'actions (« stock-options ») ;
- Arrêté des documents de gestion prévisionnelle ;
- Autorisation et proposition d'approbation des conventions selon les articles L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce ;
- Proposition de modification de l'objet social de la Société ;
- Proposition de changement de dénomination sociale de la Société ;
- Proposition de transfert du siège social ;

- Proposition d'autorisation au conseil d'administration a l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au ii de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ;
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Proposition de fixation du montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisés en vertu des autorisations consenties ;
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Proposition de délégation de compétence au conseil d'administration aux fins d'émettre des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, et avec autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires le cas échéant ;
- Proposition d'autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ;
- Proposition en vue de fixer l'ordre du jour et le projet des textes des résolutions en vue de la tenue de l'Assemblée générale mixte ;
- Pouvoirs au Président en vue de convoquer l'Assemblée générale mixte des actionnaires.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués et/ou ont été mis à disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 : Exercice social

L'exercice social a débuté le 1^{er} octobre 2016 pour se terminer le 30 septembre 2017.
L'exercice a eu une durée de douze mois comme l'exercice précédent.

1.2 : Activité et situation de la société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 (période du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017) s'établit à 6.27M€, en baisse de - 42.1% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par la perte de flux d'activité sur des marchés historiques de la promotion (essentiellement sur l'électronique grand public et les produits de grande consommation) mais aussi par la fin de la prestation de sous-traitance logistique qui nous liait par contrat à DNX CORP jusqu'au 31 décembre 2016.

Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 30 septembre 2017 à -1 596 K€ contre 47K€ pour l'exercice précédent. Compte tenu de la forte baisse de chiffre d'affaires, l'entreprise a procédé au rééquilibrage de sa masse salariale en cours d'exercice, et a mené une politique de réduction des coûts de fonctionnement.

Evolution du résultat financier

Le résultat financier s'élève à 840 K€ contre 937 K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 10.3%, liée notamment à la variation des provisions financières.

Evolution du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel, de -196k€ contre -483k€ sur l'exercice précédent, est impacté essentiellement par le coût de réduction de la masse salariale.

Evolution du résultat net

Le résultat net 2017 présente une perte de -952k€ contre 268k€ de bénéfice sur l'exercice précédent.

Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé net est en forte augmentation passant de 16.6M€ à 29.4M€ sur l'exercice. Cette hausse de + 77% s'explique par :

- La prise de participation à 100% dans la société finlandaise Loyatics dont 40% ont été acquis sur l'exercice
- La détention de 90% des titres SGP dont 10% ont été acquis sur l'exercice.
- La détention de titres Highten à hauteur de 50.16% dont 10% ont été acquis au cours de l'exercice
- La prise de participation à 100% dans la société Audience+ au cours de l'exercice
- La prise de participation à 55% dans la société Advertise Me au cours de l'exercice
- La prise de participation à 76% dans la société Advisers au cours de l'exercice.

Situation de l'endettement et de la trésorerie

Au 30 septembre 2017, la trésorerie nette de dettes financières s'établit à 2.6M€ contre 17.6M€ l'année précédente.

La trésorerie nette d'activité (trésorerie propre, non retraitée des prêts longs ou moyens termes) est quant à elle en nette diminution, passant de 10.1M€ en 2016 à 1M€ en 2017, Custom Solutions ayant préfinancé sa dernière acquisition Advisers sur ses fonds propres avant le déblocage des prêts bancaires obtenus en fin d'année 2017.

La trésorerie de la Société comprend la trésorerie issue des appels de fonds qu'elle adresse à ses clients dans le cadre de la gestion de leurs opérations promotionnelle aux fins de rembourser les consommateurs.

Trois prêts de 1.3M€ chacun ont été souscrits en octobre 2016 et janvier 2017 afin de financer l'acquisition d'Advertise Me, amortissables sur 84 mois. L'acquisition d'Audience + a été financée quant à elle par deux emprunts de 900k€ chacun souscrits en avril et juin 2017, amortissables sur 36 mois.

La prise de participation de Bilendi est toujours financée par du court terme pour 3.8M€, renouvelable trimestriellement.

Les établissements bancaires ont accompagné la croissance externe Custom Solutions en finançant l'acquisition d'Advisers en décembre 2017.

1.3 : Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société a investi dans des placements type produits structurés et fonds obligataires en 2013-2014, abandonnant les DAT classiques et SICAV trop peu rémunérateurs. Elle est de ce fait exposée au risque de taux et de crédit propre à ce type d'instrument. De nombreux produits ont été vendus, suite aux rebonds des marchés, et réinvestis dans des produits à « risque » 2 sur l'échelle de cotation AMF.

La restructuration opérée par la société a également généré des incertitudes au sein des équipes, au cours de l'exercice.

1.4 : Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La société a réalisé des licenciements économiques pour ajuster ses ressources sur les activités traditionnelles qui connaissent une baisse sensible, et a continué d'exercer une action importante sur la réduction de ses dépenses, tout en orientant son activité vers la digitalisation de son offre.

L'exercice a été marqué par la montée en puissance de la stratégie de croissance externe :

- Octobre 2016 : acquisition de 55% de la société Advertise Me, et augmentation de la participation dans Highten (passage de 40% à 50,2%)
- Février 2017 : acquisition de la société Audience à hauteur de 100%, et acquisition du solde de la société Loyaltics Oy (passage de 60% à 100%)
- Septembre 2017 : acquisition de 76% de la société Advisers

1.5 : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par une perte de -951 898 € à laquelle s'ajoute un report du poste Autres réserves d'un montant de 8 245 317€, soit un montant distribuable de 7 293 419 €.

Nous vous proposons d'affecter la somme susvisée comme suit :

- A la réserve légale :	0 €
- Au report à nouveau :	6 902 946 €
- A titre de dividende aux actionnaires	390 473 €
- Soit 0,075 € par action	

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 5 479 260 actions composant le capital social au 30 janvier 2018, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Le dividende sera détaché de l'action le 5 avril 2018 et mis en paiement le 9 avril 2018.

1.6 : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017 sont identiques à celles utilisées dans les comptes des exercices précédents.

1.7 : Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués *	Montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement
30/09/2014	486 305,00 €	486 305,00 €	0€
30/09/2015	486 305,00 €	486 305,00 €	0€
30/09/2016	489 903.00 €	489 903.00 €	0€

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

1.8 : Dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts

L'exercice a donné lieu à une dépense entrant dans le champ d'application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts pour un montant de 2 994€ (amortissement excédentaire sur un véhicule de tourisme).

1.9 : Prises de participations et prise de contrôle

Au cours de son exercice 2017 la Société a augmenté sa participation dans :

- Sa filiale nordique Loyaltic de 60.33% à 100% en février 2017 par rémunération des apporteurs en actions nouvelles Custom Solutions
- Sa filiale Incentive Office (Highten) de 40.02% à 50.16% en octobre 2016 par rachat des parts détenues par l'un des 3 dirigeants associés sortant
- Sa filiale SGP de 80 à 90% suite à l'acquisition des actions sous promesse en juin 2017

Au cours de son exercice 2017 la Société a procédé aux prises de contrôle suivantes :

- Rachat de 55% des actions de la société Advertise Me en octobre 2016 (rémunération en numéraire et en actions auto-détenues Custom Solutions) et signature avec les apporteurs d'une promesse de vente des 45% des actions restantes au plus tard le 31.12.2018.
- Rachat de 100% des actions de la Société Audience + en février 2017 (rémunération en numéraire et en actions nouvelles Custom Solutions)
- Rachat de 76% des actions de la société Advisers en septembre 2017 (rémunération en numéraire)

1.10 : Cessions de participations

La Société a cédé en octobre 2016 l'intégralité des parts sociales (45%) qu'elle détenait dans la société filiale NEO DATA Production, société de droit marocain au capital de 1 000 000 MAD (91.7 K€) ayant son siège au Maroc, à Casablanca.

1.11 : Filiales et participations

GECIP :

La société détient 100% du capital de la société (filiale spécialisée en gestion de base de données) ayant fait l'objet en août 2017 :

- d'une transformation en SARL
- d'un changement de dénomination sociale : (Ancienne dénomination : CUSTOM SOLUTIONS GECIP ; nouvelle dénomination : GECIP)
- d'une autorisation de réduction de son capital (passage de 50 K€ à 5K€ sur le prochain exercice).

Gecip a réalisé au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 1 256 K€.

CUSTOM SOLUTIONS EUROPE :

La société détient 100% de la société Custom Solutions Europe LTD, « limited company » au capital de 346K€ (300KGBP) non libéré, société de droit anglais (siège social à Londres) et ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires inférieur à 100k€. Cette société a fait l'objet d'une dissolution en octobre 2017.

LOYALIC :

La société détient 100 % de la société LOYALTIC, société de marketing digital finlandaise basée à Helsinki, société de type SARL (« OY » en finlandais) au capital de 16.3 K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 1 997 K€.

AUDIENCE + :

La société détient depuis février 2017, 100% du capital de la société Audience +, Société par Actions Simplifiée spécialisée dans les services web et mobile dont le capital est de 58K€, ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 20 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 924 k€.

ADSVISERS :

La Société détient au 30.09.2017, 76% du capital de la Société par Actions Simplifiée Advisers, agence digitale certifiée Google, dont le capital est de 10K€, ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 9 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 1 865 k€.

SECURISED GUARANTEE PROMOTION - FLEXISTART :

La Société détient 90% de la société SGP, filiale spécialisée en gestion d'opérations promotionnelles au forfait, orientées loisirs, société par actions simplifiée au capital de 9 K€ ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 4 389K€.

ADVERTISE ME :

La société détient 55% du capital de la société Advertise Me, Société par Action Simplifiée spécialisée dans le conseil en service informatique dans le domaine du marketing digital dont le capital est de 6K€ € ayant réalisé, au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 5 736 K€.

INCENTIVE OFFICE - HIGHTEN :

La Société détient une participation de 50.16% dans la SARL Incentive Office spécialisée dans la conception et la gestion d'offres marketing digitales dans les réseaux de distribution. Incentive Office, au capital de 125K€, a réalisé au cours du dernier exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2017 un chiffre d'affaires de 1 726 K€.

Q3 :

La société détient 26.66% de la société Q3, société par actions simplifiée au capital de 173 K€, qui a réalisé, au cours du dernier exercice de 9 mois clos au 30 septembre 2017, un chiffre d'affaires de 562 K€.

BILENDI :

La Société détient au 30.09.2017, une participation de 26.42% dans la société Bilendi, société spécialisée dans les programmes de fidélité sur internet et qui a déployé une offre de panels en ligne.

1.12 : Structuration du capital

Le capital social de la Société s'élevait au 30 septembre 2017 à 5.206.297 € réparti en 5.206.297 actions de 1 €, dont 2 553 703 actions au porteur et 2 652 594 actions sous la forme nominative.

Les 178 530 actions autodétenues de Custom Solutions versées aux apporteurs des actions Advertise Me en octobre 2016 en rémunération d'une partie de leur l'apport ont donné lieu au versement des dividendes au titre de l'exercice 2016.

Les 289 326 actions nouvelles de Custom Solutions versées aux apporteurs des actions Audience + en février 2017 en rémunération d'une partie de leur l'apport n'ont pas donné lieu au versement des dividendes au titre de l'exercice 2016.

Les 17 945 actions nouvelles de Custom Solutions versées aux apporteurs des actions Loyaltic en février 2017 en rémunération d'une partie de leur l'apport n'ont pas donné lieu au versement des dividendes au titre de l'exercice 2016

Les autres actions, hors celles détenues par la Société, donnent droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

1.13 : Renseignements relatifs à la répartition du capital, et aux actions d'autocontrôle

Les actionnaires possédant au 30 septembre 2017 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du quart et moins du tiers du capital social et plus du tiers et moins de la moitié des droits de vote ;
- NEXTSTAGE: plus du 10ème et moins des 3/20èmes du capital social et plus du 20ème et moins du 10ème des droits de vote ;

- CM-CIC : plus du 20^{ème} et moins des 10^{ème} du capital social et plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} des droits de vote ;
- Pierre Macar : plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} du capital social et des droits de vote ;
- ALTO : plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} du capital social et des droits de vote ;
- A+ : moins du 20^{ème} du capital social et plus du 20^{ème} des droits de vote ;
- Jonathan Laroussinie : plus du 20^{ème} et moins du 10^{ème} du capital social et moins du 20^{ème} des droits de vote.

1.14 : Actionnariat salarié

Le capital social est détenu à hauteur de 0.03% par les salariés de la société.

Le capital social est détenu à hauteur de 9.93 % par les salariés et mandataires du Groupe Custom Solutions.

1.15 : Attribution d'actions gratuites

La Société a procédé à une attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice comme suit :

Le Conseil d'administration du 30 mars 2017 a décidé d'attribuer un nombre maximum de [34 248] actions gratuites CUSTOM SOLUTIONS SA à Jonathan Laroussinie sous conditions de présence et de performance dont [17.124] Actions A et de [17.124] Actions B.

Les Actions A seront définitivement attribuées gratuitement au bénéficiaire le 31 mars 2019, sous réserve que soit satisfait à cette date l'ensemble des conditions d'attribution.

- Condition de présence : l'existence d'un contrat de travail et/ou d'un mandat social vous liant à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, au 31 mars 2019.

- Conditions de performance : Le nombre d'Actions attribuées définitivement sera calculé en fonction du niveau de réalisation au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2018 des conditions de performance liées (i) au Rex Corrigé et (ii) au CA de la société Audience + détaillés dans le règlement du plan de A.

Une période de conservation de deux ans devra être respectée à compter de l'attribution définitive desdites actions.

Les Actions B seront définitivement attribuées gratuitement au bénéficiaire le 31 mars 2020, sous réserve que soit satisfait à cette date l'ensemble des conditions d'attribution.

- Condition de présence : l'existence d'un contrat de travail et/ou d'un mandat social vous liant à la société ou à une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, au 31 mars 2020.

- Conditions de performance : Le nombre d'Actions attribuées définitivement sera calculé en fonction du niveau de réalisation en fonction du niveau de réalisation au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019 des conditions de performance liées (i) au Rex Corrigé et (ii) au CA de la société Audience + détaillés dans le règlement plan B.

Une période de conservation de deux années devra être respectée à compter de l'attribution définitive desdites actions.

1.16 : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques

Néant.

1.17 : État des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription des actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants

Néant.

1.18 : Opérations réalisées sur les titres par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes auxquelles ils sont étroitement liés.

Néant

1.19 : Rachat d'actions par la Société de ses propres actions effectué en application des articles L.225-209 et suivants du code de commerce

Rappel des autorisations :

L'Assemblée générale du 23 mars 2010, puis celle du 29 mars 2013 aux fins de renouvellement, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société et dans la limite d'un montant d'un million (1.000.000) d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à vingt (20) euros.

Par la suite, annulant et remplaçant cette précédente autorisation, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 juin 2013, a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions avec faculté de subdélégation, en application des articles L.225-209 et suivants du code de commerce.

Par la suite cette autorisation a été renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mars 2014, puis par l'assemblée générale du 27 mars 2015, puis par l'Assemblée Générale du 25 mars 2016 et dernièrement par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2017, qui a ainsi autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, avec faculté de subdélégation à acquérir, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société en vue de :

- i. mettre en place, mettre en œuvre ou couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et, de façon générale, de toute forme d'allocation au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, notamment couverture de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, attribution gratuite d'actions de la Société, attribution d'actions de la Société au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou attribution ou cession d'actions de la Société dans le cadre de tout plan d'épargne salariale;
- ii. remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société, ou de l'une de ses filiales ;
- iii. leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur

remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital social ;

- iv. assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Custom Solutions par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation ;
- v. et, plus généralement, opérer dans tout but autorisé par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers et de conclure tout contrat nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Le prix maximum par action auquel le Conseil d'administration pourra effectuer ces acquisitions a été fixé à 15 euros, hors frais d'acquisition.

Bilan de l'exécution du programme :

La société a procédé à un certain nombre d'Opérations dans le cadre de son Programme de Rachat d'Actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Etat des Opérations hors contrat de liquidité :

- achats d'actions : 52 562
- vente d'actions : versement de 178 530 titres en rémunération d'un apport aux 3 apporteurs des parts de la société ADVERTISE ME en octobre 2016

Au 30 septembre 2017, la Société détient 15 216 de ses propres titres au titre du contrat de liquidité. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2017 de 88 252.8€

Au 30 septembre 2017, la Société détient 53 094 de ses propres titres à la suite de ses opérations de rachats pour la réalisation, effective ou future, des autres objectifs de son programme. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2017 de 307 945.52€.

Le nombre de titres de la Société était de 5.206.297 au 30 septembre 2017, de 1 euro de valeur nominale chacune ; en conséquence, la totalité des actions auto détenues représentait 1.31 % du capital.

Pas de frais de négociation.

Nouveau programme de rachat :

La précédente autorisation, délivrée le 30 mars 2017 pour une durée de 18 mois, expire le 30 septembre 2018.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires, convoquée pour se réunir le 29 mars 2018, de renouveler dès à présent cette autorisation de rachat d'actions afin de poursuivre d'une part le contrat de liquidité et d'autre part pour les autres objectifs prévus au programme.

1.20 : Conventions

(a) Conventions réglementées

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2017 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

Nouvelles conventions autorisées au cours de l'exercice :

- Suite à la vente à un tiers par SVIC d'une parcelle de terrain, un avenant au bail de location conclu le 1^{er} avril 2010 entre la SASU SVIC et la Société a été signé le 28 juillet 2017, ayant eu pour effet de réduire le montant annuel du loyer de 12 000€ HT.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société conclu le 1^{er} avril 2010 à effet au 1^{er} octobre 2010. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes, réévalué après indexations annuelles à 303 668,77€ au 30 juin 2017, pour une surface de 3.700 m² de locaux et bureaux à usage commercial sis 135 avenue Victoire Z.I. de Rousset Peynier à ROUSSET (13790).

Au cours de l'exercice, le montant des loyers facturés a été de 302 920 €.

Il n'y a pas eu de charges locatives facturées par la SASU SVIC sur l'exercice, l'ensemble des charges étant réglé par la société directement. Les taxes foncières facturées sur l'exercice représentent un montant de 33 831 € hors taxes annuel.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

Le bail, conclu pour une durée de 12 années qui expire le 31 mars 2022 avec période incompressible de 9 années, est en cours d'exécution, sans possibilité de préavis aux fins de résiliation avant la quatrième période triennale qui s'ouvrira à compter du 1^{er} avril 2019.

Le Conseil d'administration du 30 janvier 2018 a maintenu l'autorisation donnée antérieurement pour la poursuite de cette convention et après avoir évalué qu'elle répond toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son accord initial, notamment pour la poursuite de l'exploitation de ses activités à Rousset.

(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales

- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale Néo Data le 1^{er} octobre 2008. Le taux d'intérêt appliqué est calculé sur l'EURIBOR + 1.0%.
- Une convention de trésorerie entre la Société et Gecip annulant et remplaçant la précédente conclue le 20 septembre 2011 a été signée le 1^{er} octobre 2014 avec prise d'effet à la même date. Taux d'intérêt annuel appliqué: calculé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.7%.
- Un contrat de prestation de services entre Gecip et la Société conclu le 20 décembre 2011, dont la rémunération représente un montant fixe mensuel de 8 800€.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Gérant de Gecip.

- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe le 1^{er} octobre 2013. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

- Une convention de prestations de services a été signée entre la Société et sa filiale à 100% Custom Solutions Europe le 20 décembre 2013 avec prise d'effet au 1^{er} octobre 2013. Les prestations sont facturées sur la base du prix des prestations facturées par Custom Solutions Europe à ses clients sur lequel est appliqué un taux de remise de 14,5%, porté à 21,5% par un avenant signé le 1^{er} octobre 2014. La remise n'est pas appliquée sur les achats d'affranchissement et de dotations qui sont facturés à l'Euro entre les deux sociétés.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Directeur de Custom Solutions Europe Ltd.

- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale SGP anciennement dénommée APP le 6 mars 2014. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.
- Une convention de prestations de services entre SGP et la Société a été signée le 6 mars 2014, indiquant que les prestations réalisées par la société sont facturées à la société SGP selon une rémunération fixe mensuelle de 4 200 €.
- Une convention de prestations de service entre la société et SGP a été signée le 1^{er} octobre 2014 à prise d'effet à la même date, indiquant que les prestations réalisées par SGP sont facturées à la société au taux de 350 € par jour travaillé.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'Administration de la Société et Président de SGP.

- Une convention de prestations de services entre Loyaltic et la Société a été signée le 1^{er} avril 2014. Les prestations sont facturées selon une rémunération fixe mensuelle de 500 €.
- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale Loyaltic le 1^{er} avril 2017. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et administrateur de Loyaltic.

- Un bail de sous-location avec la filiale Gecip des locaux loués par Custom Solutions situés au 124 rue de verdun 92800 PARIS a été signé le 02.10.2014.

Le loyer et les charges du bail principal supportés par Custom Solutions est intégralement refacturé aux filiales.

- Signature d'une convention de domiciliation de la société Highten dans les locaux loués par CUSTOM SOLUTIONS pour ses filiales SGP et Gecip situés au 124 rue de Verdun 92800 PUTEAUX à compter du 1^{er} février 2016, pour une durée d'un an se renouvelant par tacite reconduction moyennant une redevance annuelle forfaitaire de 2 000€ HT.
- L'achat d'une prestation de services à la société Highten le 28 juillet 2017 pour la réalisation d'une plateforme de gestion des Offres de Remboursement de la société pour 250 000€ HT.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et Co-Gérant de la société Highten

- Une convention de prestations de services entre ADVERTISE ME et la Société a été signée le 3 octobre 2016. Les prestations sont facturées selon une rémunération fixe mensuelle de 7 500 €.
- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale ADVERTISE ME le 3 octobre 2016. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et président d'ADVERTISE ME.

- Une convention de prestations de services entre AUDIENCE + et la Société a été signée le 10 février 2017. Les prestations sont facturées selon une rémunération fixe mensuelle de 4 166 €.
- Une convention de trésorerie a été signée entre La Société et sa filiale AUDIENCE + le 1^{er} avril 2017. Les intérêts appliqués sont calculés au taux annuel d'EURIBOR 3 mois + 0,7%.

La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est Président du Conseil d'Administration de la Société et Directeur Général d'AUDIENCE +.

1.21: Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement comptabilisés au titre de l'exercice fiscal clos au 30 septembre 2017 se composent principalement des charges de personnel de l'équipe informatique qui, correspondant au temps passé sur les projets identifiés. Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges de l'exercice et ne sont pas immobilisés.

Aucun montant n'a été inscrit au CIR sur cet exercice.

1.22 : LME – Délai de paiement

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 30 septembre 2017, du solde des dettes fournisseurs et des créances clients par date d'échéance et avec un comparatif avec l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2017, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 148 K€ échues ;
- 486 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 173 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

Au 30 septembre 2016, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartissait comme suit :

- 216 K€ échues ;
- 320 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 49 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours

Tableau des dettes fournisseurs et des créances clients (en K€)

Nbre de jours	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (1)				
	1-30	31-60	61-90	91 et +	Total 1 jour et +	1-30	31-60	61-90	91 et +	Total 1 jour et +
Nbre de factures					91					675
Montant total TTC	54 582	13 017	7 761	73 334	148 694	187 771	64 539	64 883	245 835	563 027
% du montant achats TTC de l'exercice	0,98%	0,23%	0,14%	1,32%	2,68%					
% du montant des créances clients TTC de l'exercice						0,64%	0,22%	0,22%	0,83%	1,90%
(1) sur la base des créances clients totales (part prestations TTC + appels de fonds)										

1.23 : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont prévues dans les statuts de la Société et sont conformes à la loi.

1.24 : Aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées

Néant.

2 - CROISSANCE EXTERNE

Voir 1.9

3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mars 2016 a :

- constaté la démission de Bruno Annequin de son mandat d'administrateur à effet au 25 mars 2016
- décidé de nommer Véronique Beaumont en qualité d'administrateur.

Le mandat de Véronique Beaumont aura une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé

- décidé de nommer Françoise Perriolat en qualité d'administrateur

Le mandat de Françoise Perriolat aura une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric ST ROMAIN de 6 ans court, et expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 soit en au cours de l'année 2019.

Le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Cédric Reny de 6 ans court, et expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 soit en au cours de l'année 2019.

Monsieur Cédric RENY a été nommé président du Conseil d'administration suivant délibération dudit Conseil du même jour et pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration exerce la direction générale de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires mixte du 25 mars 2016 a modifié la durée du mandat des administrateurs, réduisant la durée de leur mandat à quatre années, qui s'appliquera aux nominations et renouvellements à venir ; les mandats en cours cessant à leur terme initial.

En outre il a été décidé que, par exception et pour permettre un renouvellement échelonné du conseil administration, l'assemblée générale des actionnaires pourra nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée réduite à une, deux ou trois années.

3.2 : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les administrateurs hors de la Société :

Noms	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de CUSTOM SOLUTION S	Autres mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	Mandats transitoires exercés au cours des 5 derniers exercices:
Cédric RENY	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Président du CA et Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la SASU SVIC - Gérant de CACR Croissance - Gérant de la SARL GECIP - Président d' APP devenu SGP - Administrateur de LOJAALI - Co-Gérant de la société HIGHTEN - Président 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la société BRUME DE REVE -Président de CUSTOM SOLUTION S GECIP - Directeur de Custom Solutions Europe (UK) 	

				<p>d'ADVERTI SE ME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général d'AUDIENC E + - Président de CUSTOM SMART PROMOTIO N <p>Président de ADSVISER S</p>		
Frédéric SAINT-ROMAIN	12/02/2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2018	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Cogérant de Vernet Dray - Cogérant de Solyfonte - Cogérant SCI groupe Forez Immobilier - Cogérant Groupe Félix 	Cogérant de Tournaire	
Françoise PERRIOL AT	25/03/2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017	Administratrice			<ul style="list-style-type: none"> - Administratrice chez Danone Corporate Finance Services France - Directrice Générale chez Dan Investment, France - Directrice Générale chez Ferminvest, France - Directrice Générale

						chez Danone Baby and Medical Holding, France - Administratrice chez Danone Finance International, Belgique - Administratrice chez Danone Italia spa, Italie - Administratrice chez Danone Galaktomika Proionta SA, Grèce
Véronique BEAUMONT	25/03/2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2017	Administratrice	Président Directeur Général de DigitasLbi France	Administratrice de Publicis Conseil SA Administratrice de SOCAH SA Vice présidente de DigitasLbi France	

3.3 : État des délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous renvoyons au point 10 pour ce qui concerne les délégations en cours en matière d'augmentation de capital.

4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 : Les Commissaires aux Comptes

Aux termes des statuts du 1er octobre 2007, ont été nommés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de

l'exercice clos le 31 décembre 2012, à savoir :

- commissaire aux comptes titulaire : la société SACOR AUDIT SAS, ayant son siège 13, rue Auber - 75009 PARIS ;
- commissaire aux comptes suppléant : Philippe ANDRÉ 13, rue Auber, 75009 PARIS.

Monsieur Philippe ANDRÉ ayant été amené à donner sa démission à effet du 19 janvier 2009, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, 13, rue Auber – 75009 PARIS a été nommé en remplacement pour la durée restant à courir de son mandat.

L'Assemblée générale du 29 mars 2013 a décidé de renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société SACOR AUDIT, et du commissaire au compte suppléant, le cabinet REVISION GESTION AUDIT, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 12 février 2010 a décidé de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 à savoir :

- co-commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE & Associés, Place de la Joliette, Les Docks 10.4 ; 13002 MARSEILLE ;
- co-commissaire aux comptes suppléant : la société BEAS, 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

L'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2016 a décidé de renouveler lesdits mandats pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes sociaux du sixième exercice, soit l'exercice clos le 30 septembre 2021.

4.2 : Rapports : les Commissaires aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous donneront lecture de leurs rapports, notamment :

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, comportant un résumé de leurs principales modalités, selon les articles L 225-38 et suivants du code du commerce ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'une offre visée au II de L 411-2 code monétaire et financier.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur la délégation de compétence à donner au Conseil

d'Administration pour augmenter du nombre de titres ou de valeurs mobilières diverses en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du DPS ;

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégories de personnes ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés.

5. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

La délégation unique du personnel de la Société a été mise en place le 23 juin 2016 pour une durée de quatre années.

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 : Événements importants depuis la clôture de l'exercice

La Société a renouvelé en novembre 2017, pour une durée de 3 ans, son label « Entreprise innovante ». Ce renouvellement s'inscrit dans la stratégie de digitalisation croissante des activités.

Acquisition de 24% des actions de la société Advisers le 17.11.2017 portant la détention à 100% (rémunération en numéraire et en actions nouvelles Custom Solutions).

Acquisition de 179 titres de la société ADVERTISE ME le 22 décembre 2017 portant la participation à plus de 69.92%.

Nomination d'un Directeur Général Délégué (Jonathan Laroussinie) le 29 décembre 2017.

6.2 : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir

La Société poursuit sa réorganisation en prévoyant la filialisation de ses activités productives par apport partiel d'actif de la Société à une société filiale à 100% et son recentrage sur une activité de holding.

De cette façon, la société mère, continue à piloter les activités de chacune des filiales en créant des synergies entre elles.

Ainsi, la Société va poursuivre son accompagnement des filiales dans leur transformation digitale du Groupe.

La croissance des ventes numériques continue et devrait permettre d'améliorer la tendance au cours des années à venir.

Fort d'une nouvelle organisation, la société pourra déployer en 2018 la nouvelle offre du groupe, et anticiper une croissance à deux chiffres de ses résultats consolidés.

- Le Pôle Media est attendu en forte croissance, porté à la fois par les solutions éditées par Advertise Me, et par l'acquisition de 100% d'Advisers (SEA & SMO) en septembre dernier. Le Groupe dispose désormais d'une offre Media élargie et intégrée.

- Les activités historiques (Pôle Activation) devraient se stabiliser en 2018.
- Le pôle Data, CRM et Mobile devrait connaître aussi une forte croissance.

La Société prévoit également :

- La modification de sa dénomination sociale ;
- Le transfert du siège social sur Levallois-Perret avec maintien de son siège administratif sur Rousset ;
- L'adaptation de sa raison sociale à ses activités de holding.

7. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos est annexé au présent rapport.

8. ACTIVITÉ DU GROUPE

Un rapport sur l'activité du groupe sera présenté par ailleurs.

9. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS :

Il est demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires qui sera convoquée pour se réunir le 29 mars 2018 d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions par la Société, par une nouvelle autorisation annulant et remplaçant celle précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 30 mars 2017, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

10. DELEGATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'AUGMENTATION DE CAPITAL :

Il est aussi demandé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour se réunir le 29 mars 2018 d'approuver les propositions de délégations et autorisations suivantes au conseil d'administration :

- Proposition d'autorisation au conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit

préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au ii de l'article L.411-2 du code monétaire et financier ;

- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Proposition de fixation du montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisés en vertu des autorisations consenties ;
- Proposition de délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Proposition de délégation de compétence au conseil d'administration aux fins d'émettre des actions ordinaires ou toutes autres valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, et avec autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires le cas échéant ;
- Proposition d'autorisation au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ;

11. PROJETS DE RÉOLUTIONS

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint, reflètent les points visés ci-dessus.

Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

Le Président du Conseil d'administration

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 5.479.260 €

Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier

13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EN EURO	30/09/2013	30/09/2014	30/09/2015	30/09/2016	30/09/2017
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 899 026	5 206 297
- Nombre d'actions émises	4 863 050	4 863 050	4 863 050	4 899 026	5 206 297
Opérations et résultat de l'exercice					
- Chiffre d'affaires HT	16 389 539	16 631 903	12 648 205	10 823 276	6 270 475
- Résultat avant impôts, participations, amortissements et provisions	2 594 696	2 271 341	3 119 703	1 413 517	-552 607
- Impôts sur les Résultat	561 638	302 707	512 318	86 820	0
- Participations des salariés	185 142	0	66 414	0	0
- Résultat après impôts, participations, amortissements et provisions	1 461 848	636 110	1 758 448	268 478	-951 898
- Montant des Résultat distribués	486 305	486 305	486 305	489 903	260 315
				^(1)	^(1)
Résultat par actions (en €)					
- Résultat après impôts et participation, mais avant amortissement et provisions	0,38	0,40	0,52	0,27	-0,11
- Bénéfice après impôts, participations et provisions	0,30	0,13	0,36	0,05	-0,18
- Dividendes versé à chaque action	0,10	0,10	0,10	0,10	0,05
Personnel					
- Nombre de salariés	132	115	99	90	72
- Montant de la masse salariale brute	4 193 577	3 907 204	3 668 120	3 252 365	3 102 767
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 586 525	1 438 231	1 400 033	1 250 537	1 184 469
*(1) proposition soumise à l'AG					

CUSTOM SOLUTIONS SA
 Société anonyme au capital de 5.479.260 €
 Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier
 13790 ROUSSET
 RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
 DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
 (ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

I. Délégation de compétence pour décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – onzième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission d'actions ou valeurs mobilières diverses donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, et avec exclusion de l'émission de tous titres ou valeurs donnant accès à des actions de préférence, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment les articles L 225-129-2, L 225-132, L 225-133, L 225-134, L 228-91 à L 228-93 du Code de commerce.</p> <p>Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation a été fixé à 2.500.000 € et s'impute sur le montant du Plafond global, fixé d'un même montant, pour l'ensemble des augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu de la présente délégation et des délégations suivantes de l'assemblée générale du 25 mars 2016 (douzième treizième, quatorzième et quinzième résolutions de l'assemblée générale du 25 mars 2016).</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 25 mars 2016 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 27 mars 2015, dans les mêmes conditions et mettant fin à celle-ci par anticipation</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

II. Délégation de compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – douzième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, en France, à l'étranger et/ou sur le marché international, par offre au public, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de commerce :</p> <p>Il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution est au maximum de 2.500.000 euros et s'imputera sur le plafond global prévu à la onzième résolution de l'assemblée générale du 25 mars 2016.</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

III. Délégation de compétence pour décider l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au ii de l'article L.411-2 du code monétaire et financier	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – treizième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de commerce.</p> <p>Il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 20 % du capital de la Société par an et qu'il s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la onzième résolution de l'assemblée générale du 25 mars 2016.</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

IV. Délégation de compétence pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – quatorzième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider une augmentation du nombre de titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans les délais et limites prévus par la réglementation en vigueur, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.</p> <p>Il a été décidé que le montant nominal des augmentations de capital décidées par la présente résolution s'imputera sur le plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ainsi que sur le plafond global prévu à la onzième résolution de l'Assemblée générale du 25 mars 2016.</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

V. Délégation de compétence au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte du 25 mars 2016 – quinzième résolution
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence de l'assemblée générale au profit du conseil d'administration pour décider une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint des deux procédés, conformément aux dispositions en vigueur du Code de commerce, notamment l'article L. 225-130 du Code de commerce:</p> <p>Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation a été fixé à 2.500. 000 €; et le montant nominal maximal des augmentations susceptibles d'être réalisées s'impute sur le montant du plafond global prévu à la onzième résolution de l'Assemblée générale du 25 mars 2016.</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 25 mars 2016 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 27 mars 2015, et mettant fin à celle-ci par anticipation</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

VI. DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2017 - 16 ^{ème} résolution.
Nature de la délégation	<p>Délégation de compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions nouvelles de la Société réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail.</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 30 mars 2017 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 25 mars 2016 et mettant fin à celle-ci par anticipation.</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 30 mars 2017 au 30 mai 2019.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

VI. DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT D'UNE CATEGORIE DE PERSONNES	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2017 - 14 ^{ème} et 15 ^{ème} résolutions.
Nature de la délégation	Délégation de compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions nouvelles de la Société, conformément aux dispositions en vigueur notamment les articles L.225-129 et suivants, L.225-135 L.225-138 et L.228- 91 et suivants du Code de commerce, avec faculté si besoin est d'augmenter le nombre de titres à émettre, au profit de la catégorie des personnes ayant la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société ou d'une société liée, à la date de souscription des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec faculté pour le conseil d'administration d'arrêter la liste des bénéficiaires de cette ou de ces augmentations de capital et/ou émission de valeurs mobilières au sein de la catégorie définie ci-dessus ainsi que le nombre d'actions allouées à chacun d'entre eux.
Durée de la délégation	18 mois, soit du 30 mars 2017 au 30 septembre 2018.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

VII. DELEGATION EN VUE DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS (« STOCK-OPTIONS »)	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2017.
Nature de la délégation	L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et/ou les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, et dans la limite des textes en vigueur des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions provenant de rachats effectués par la Société.
Durée de la délégation	38 mois, soit du 30 mars 2017 au 30 mai 2020.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017.	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

VIII. DELEGATION AUX FINS D'EMISSION ET D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 25 mars 2016 - dix-septième résolution.
Nature de la délégation	<p>Autorisation au conseil d'administration aux fins de procéder à son choix, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce.</p> <p>L'autorisation de l'assemblée générale du 25 mars 2016 a été substituée à celle qui avait été accordée par l'assemblée générale du 27 mars 2014 et mettant fin à celle-ci par anticipation.</p>
Durée de la délégation	26 mois, soit du 25 mars 2016 au 25 mai 2018.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017	Attribution gratuite le 30 mars 2017, de 34 248 actions de la Société, de 1 euro de valeur nominale chacune, soit 0,065781 % du capital social au 30 mars 2017, à Jonathan Laroussinie, Président de la société Audience +.